



Programme d'actions en 3 temps pour sensibiliser aux droits et lutter contre les violences

I. Sensibiliser aux violences faites aux femmes et aux personnes en situation de handicap

Mis en œuvre : Ville de Corbeil-Essonnes / Maison du Coudray (ALVE)

enjeux

Souvent évoquée au travers de faits divers véhiculant des stéréotypes négatifs, la réalité statistique du lien entre handicap et violence révèle un constat irréfutable : les personnes en situation de handicap sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales que le reste de la population (DREES 2020).

Il est observé par ailleurs que cet écart est renforcé s'agissant des femmes en situation de handicap. En effet, selon un rapport sur la situation des femmes handicapées dans l'Union européenne, 80% d'entre elles subissent des violences psychologiques et physiques. L'un des principaux leviers reconnus de lutte contre les violences est l'information et la sensibilisation sur les formes de violence et les actions à entreprendre quand on les subit. Et si cet enjeu de prévention concerne l'ensemble de la population, se pose toutefois la question des leviers d'information des publics en situation de vulnérabilité.

PROBLÉMATIQUES

- › Comment sensibiliser les personnes concernées par les troubles de santé mentale aux violences et aux droits des victimes ?
- › Comment faciliter le rapprochement entre les personnes vulnérables et les acteurs locaux de l'accès aux droits ?

contexte

En juin 2022, la Ville de Corbeil-Essonnes officialisait la mise en place d'un Observatoire des violences faites aux femmes comme symbole de l'engagement contre les violences intra-familiales qui représentent la première infraction sur la commune.

Dans le cadre d'une programmation autour du 8 Mars 2023 (Journée internationale des droits des femmes), la Ville a organisé, en partenariat avec la Maison du Coudray (ALVE), une matinée de sensibilisation sur les violences à destination des personnes en situation de handicap.

Cette démarche a pour but d'informer les habitants de la commune sur les différentes formes de violences et sur les droits en cas d'agression, en priorisant les publics concernés par le handicap qui sont davantage victimes de violences.

OBJECTIFS

- › Identifier les différentes formes de violences au quotidien
- › Renforcer l'accès aux droits
- › Repérer les ressources pertinentes à mobiliser si l'on est témoin ou victime de violence

LA PRATIQUE

1. THÉÂTRE FORUM ET PÉDAGOGIE

- › Performance d'une troupe de comédiens pour jouer des scènes de la vie quotidienne comprenant des violences. Ces animations servent de supports d'échanges pour informer les publics via l'intervention complémentaire d'une juriste et d'un agent de la police municipale sur divers points
 - › Repérer les formes de violences : physiques, verbales, sexuelles
 - › Rappel des définitions légales et des peines encourues
 - Identifier les actes de discrimination
 - Dissocier le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle et le viol
 - › Description de la procédure de plainte, le recueil de preuves par l'enquête, le rôle du médecin légiste et de l'avocat, les délais de prescription, la non-assistance à personne en danger,...

2. ORGANISER UN TEMPS CITOYEN SUR LES VIOLENCES

Cet événement a rassemblé de nombreux acteurs de la commune :

- › Les élues à l'Égalité hommes-femmes ainsi qu'à l'Autonomie et aux personnes en situation de handicap
- › L'Observatoire communal des violences faites aux femmes
- › La police municipale
- › Une compagnie de comédiens en situation de handicap : Zig&Zag
- › Les publics en situation de handicap accompagnés par les structures locales : résidents de foyers de vie, adhérents de Groupes d'Entraide Mutuelle, travailleurs d'ESAT, associations d'usagers,...

3. EFFETS OBSERVÉS

- › Libérer la parole : les témoignages des comédiens sur leur vécu des violences a ensuite permis d'ouvrir un débat où les participants ont pu parler de leurs expériences, poser des questions et s'écouter entre pairs.
- › Renforcer le sentiment d'inclusion : l'organisation d'un temps collectif à l'Hôtel de Ville en présence de la représentation politique ainsi que la présentation de la police comme un service municipal à la disposition de tous les habitants contribue à légitimer la place des personnes concernées.
- › Diffuser les bons réflexes : la matinée a été l'occasion de ré(informer) les participants sur les règles à suivre en cas de violences (éviter l'isolement, se rapprocher des personnes de confiance, appeler le 17, ...)



Observatoire communal
des violences faites aux femmes
VILLE DE CORBEIL-ESSONNES



CONTACT

Katty JORGE-MAIA, Chargée de mission de lutte contre les violences faites aux femmes
Ville de Corbeil-Essonnes - katty.jorge-maia@mairie-corbeil-essonnes.fr
Arnaud GRAND, Directeur de Maison du Coudray et de la Maison des Belles Fontaines
ALVE - arnaud.grand@alve.fr



Programme d'actions en 3 temps pour sensibiliser aux droits et lutter contre les violences

II. Organiser un temps d'information sur les mesures de protection

Mis en œuvre : UDAF 91 / Maison du Coudray (ALVE) / Maison des Belles Fontaines (ALVE)

enjeux

La question de la protection juridique des majeurs se pose de façon pertinente dans le cadre de l'accompagnement de personnes vulnérables en santé mentale. D'une part, car les personnes en situation de handicap sont plus souvent victimes de violences et d'autre part, parce que les troubles psychiques engendrent parfois des difficultés à gérer le quotidien (excès, abus de vulnérabilité, ...). Pensées par le législateur avant tout pour protéger les personnes et leurs biens, ces mesures de protections peuvent, selon le niveau, aller du contrôle à posteriori des actes de la personne à la représentation de la personne par un tuteur.

Cela étant, il arrive que la mise en place de ces mesures s'impose aux personnes (à l'initiative d'un médecin, d'un proche, un procureur, ...) et cela soulève donc des interrogations sur la manière dont ces mesures sont appréhendées et comprises par les personnes concernées.

PROBLÉMATIQUES

- Comment sensibiliser les personnes concernées par les troubles de santé mentale aux mesures de protection juridique ?
- Comment faciliter la compréhension des mesures de protection ainsi que les recours possibles ?

CONTEXTE

À la suite d'une enquête de satisfaction de 2021 au sein des Maison du Coudray et des Belles Fontaines (ALVE) auprès de leurs résidents, un constat s'est imposé aux structures : les personnes accompagnées expriment une méconnaissance de leurs droits. En réponse, les établissements ont entrepris d'organiser une matinée conjointe d'information consacrée aux mesures de protection juridiques en animée par un mandataire (UDAF 91) pour répondre aux interrogations des résidents.

Ce temps a été pensé comme un moment de pédagogie sur les droits au sens large et les participants ont eu la possibilité d'exprimer des interrogations sur les mesures dont certains d'entre eux font l'objet afin d'en comprendre le sens et, éventuellement, leur évolution dans le temps. Enfin, cette matinée a également servi à sensibiliser les équipes à ce point de droit qui impacte sensiblement la vie quotidienne des personnes qu'elles accompagnent.

OBJECTIFS

- Comprendre les différents niveaux de protection juridique selon les besoins
- Identifier les droits et libertés des personnes sous protection
- Comprendre le fonctionnement d'un service mandataire

LA PRATIQUE

ORGANISER UN TEMPS D'INFORMATION SUR LES MESURES DE PROTECTION

Cet événement a rassemblé les résidents des deux établissements, les équipes d'accompagnement, l'adjointe au maire de Corbeil-Essonnes en charge du handicap et le service mandataire UDAF 91 :

- 1. Pédagogie : Présentation des différentes mesures de protection et des modalités de leur mise en place
Habilitation familiale, sauvegarde de justice, curatelle / tutelle, le mandat de protection future, ...
- 2. Jeu du « Vrai ou Faux » pour déconstruire les idées reçues et actualiser les savoirs en lien avec les évolutions législatives

Puis-je aller voir le juge ? Puis-je avoir un compte joint ? Puis-je avoir un animal de compagnie ? Ai-je le droit de voter ? Ai-je le droit de me marier ? Le curateur m'accompagne-t-il lors de mes rendez-vous médicaux ? Peut-il fixer le montant de mes dépenses ?

Point sur les termes associés aux mesures de protection. Ex : dire « en curatelle » plutôt que « sous curatelle », ...

- 3. Questions / réponses avec les participants et :

Point sur les droits maintenus : autorité parentale, droit médical, choix du lieu de résidence, droit à l'image, ...

Exemple de questions : Qui devient mon tuteur si ma mère décède ? Quand est-ce qu'on me retirera la curatelle ? Est-ce que j'ai besoin du curateur pour déposer plainte ? ...



CONTACT

UDAF – Service Protection juridique des majeurs

pjm@udaf91.fr – Tél : 01 60 91 30 30

Arnaud GRAND, Directeur de Maison du Coudray et de la Maison des Belles Fontaines

ALVE – arnaud.grand@alve.fr



Programme d'actions en 3 temps pour sensibiliser aux droits et lutter contre les violences

III. Mise en place d'ateliers des bons gestes face aux violences

Mis en œuvre : Police municipale / Maison du Coudray – Maison des Belles Fontaines (ALVE) / Ville de Corbeil-Essonnes

enjeux

Si l'information sur les droits constitue le premier levier de lutte contre les violences, l'apprentissage des bons gestes et réflexes citoyens prépare les personnes à agir efficacement lorsqu'elles sont témoins ou victimes de violences. Pourtant, dans les parcours de vie, rares sont les occasions d'apprendre de façon pratique, à réagir lorsqu'on est confronté à ces situations.

Principales cibles de violences en tous genre, les personnes vulnérables ou en situation de handicap constituent un public prioritaire de ces enseignements du fait de leur plus grande exposition.

Toutefois, se pose la question de l'accessibilité de ces initiations et de la légitimité des instructeurs compte tenu de la nature spécifique de la thématique.

PROBLÉMATIQUE

- › Comment former les personnes concernées aux bonnes postures à adopter face aux violences ?

CONTEXTE

Dans la continuité des actions précédentes sur les violences et les droits, des structures d'accompagnement au handicap de Corbeil-Essonnes et de Juvisy (ALVE, fondation Dassault, Fondation Sillery, Papillons blancs et un Groupe d'entraide Mutuelle) se sont réunies pour assister à des ateliers animés par la police municipale de Corbeil-Essonnes.

L'organisation de cette animation répondait à un besoin compléter le temps théorique de l'hôtel de Ville (cf. I) avec une mise en application pratique afin d'encren les bonnes postures dans les comportements.

La simulation des situations a été suivie par l'ensemble des personnes présentes (personnes concernées, professionnels, direction, élu, ...), faisant de cette activité temps fort citoyen autour d'un sujet sensible.

OBJECTIFS

- › Réagir face à une agression physique ou verbale
- › Apprendre à agir efficacement face à différents scénarios dangereux
- › S'exercer aux postures qui permettent de préserver sa sécurité

LA PRATIQUE

DES ATELIERS POUR APPRENDRE À RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES

Cet évènement a rassemblé les résidents des deux établissements, des travailleurs de l'ESAT (Papillons Blancs), les équipes d'accompagnement, l'adjointe au maire de Corbeil-Essonnes en charge du handicap et l'Observatoire des violences faites aux femmes de la Ville :

› 1. Un premier temps de sensibilisation animé par les policiers municipaux

Explorer les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap (difficultés d'expression, de repérage, d'interaction)

Réponses aux questions des participants sur la sécurité, pédagogie sur les missions de la police

Transmission des réflexes face aux violences : fuir, se protéger, alerter.

› 2. Des ateliers de self-défense et de droit pénal

Cours de Self défense : Identifier le type d'agression, comment prendre la fuite, comment porter ses effets personnels (sacoques, clés, ...), recommandations spécifiques pour les femmes, gestes d'auto-défense, ...

Animation d'un atelier sur le droit pénal et la procédure pénale afin d'informer les participants sur les démarches à effectuer en cas d'agression

› 3. Effets observés :

Les mises en situation ont permis de conscientiser les enjeux de sécurité et de protection de l'intégrité physique.

Certains participants ont exprimé leurs craintes et d'autres ont témoigné d'épisodes vécus d'agression qu'ils revisitent à la lumière des informations recueillies durant l'échange.

Une meilleure interconnaissance entre usagers et acteurs de la Ville.



CONTACT

Arnaud GRAND, Directeur de Maison du Coudray et de la Maison des Belles Fontaines
ALVE – arnaud_grand@alve.fr

